

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7118

vendredi 23 janvier 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

Précarité étudiante

Aiutu Studentinu plus que jamais sur la brèche

INTERVIEW

JEAN-DOMINIQUE BUGNANI

P15 À 17



Photo Aiutu Studentinu

OPINIONS P4

BRÈVES P5

ENVIRONNEMENT P6

AGENDA P18

POLITIQUE P19

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BOARD of PEACE®

UN MANCA PIÙ
GHÌ VOLDEMORT...





**AIUTU STUDIENTINU,
PLUS QUE JAMAIS SUR LA BRÈCHE**
Interview Jean-Dominique Bugnani

P15 À 17

OPINIONS

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P5

**ENVIRONNEMENT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
RÉEL ENJEU DES MUNICIPALES**

P6

AGENDA

P18

**POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÈTE**

P19

ANNONCES LÉGALES

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@arelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Megalomania

Donald Trump hà missu torna u Groenland à u centru di l'attualità mundiali, è micca pà una simplici visita turistica o una prifarenza pà i paisaghji ghjacciati. Stavolta, l'ambizioni di u presidenti americanu trapassa a logica diplomatica classica: voli «piglià» u Groenland. Com'è s'ellu fussi un tarrenu à aghjustà à u so portafogliu immobiliari parsunali, incalca nant'à u fattu chì issu tarritoriu autonomu danesi saria una «necessità assoluta» pà a sicurezza di i Stati Uniti. Senza mancu un suppu di sottilità, Trump ci vò cù i so scarpi tamanti. Minaccia i nazioni aurupi chì ùn sustinariani micca a so dimarchja d'andà fin'à 25 % di tassi nant'à l'impurtazioni, accusa u Danimarca d'ùn essa micca capaci di gistiscia una «minaccia russia» chì ùn asisti mancu appena sicondu i sperti, è faci capiscia chì «l'affari si farà, ch'elli a vulissini o micca». Una pustura aggressiva, chì metti in evidenza una cuncipitura particolari di a pulitica stragnera, induva i neguziati sò mandati à u sicondu pianu è induva a forza, ch'ella sighi economica o altra, diventa l'argumentu principali. Peghju, Trump ellu stessu dici oramai ch'ellu ùn hè più ubligatu di pinsà solu à a paci, dopu à ùn essa micca riiscutu à riceva u premiu Nobel. Una leia trà ricunniscenza parsunali è decisioni geopolitichi chì rileva di l'assurdità a **Una leia trà ricunniscenza più profonda. Ma u Groenland parsunali è decisioni geopolitichi chì rileva di l'assurdità a più profonda.** jenti lucali è danesi ripetini à **di l'assurdità a più profonda.** voci rivolta chì u so populu hè maestru di u so distinu è chì l'isola ùn sarà micca lacata à un scemu cusì, à colpi di pubblicazioni nant'à X è di tassi sprupusitati. I partiti pulitichi di u tarritoriu ani ancu publicatu una dichjarazioni cumuna chjara, fendu sapè ch'elli ùn volini micca essa americani, mittendu in risaltu u dirittu à l'autoditarmazioni. Una seria chì hè troppu durata è chì poni una dumanda fundamintali. In un mondu chì duvaria essa gistitu sicondu u dirittu internaziunali è l'allienzi transatlantichi, fin'à induva pò andà un dirighjenti chì cunfonda intaressi naziunali è desiderii parsunali? Si vedi chì a pulitica mundiali si pò assumiglià certi volti à una vendita à l'asta, induva i principii valini menu cà i colpi di bluff.. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

«S'il est vrai que l'humour est la politesse du désespoir, s'il est vrai que le rire, sacrilège blasphématoire que les bigots de toutes les chapelles taxent de vulgarité et de mauvais goût, s'il est vrai que ce rire-là peut parfois désacraliser la bêtise, exorciser les chagrins véritables et fustiger les angoisses mortelles, alors, oui, on peut rire de tout, on doit rire de tout. De la guerre, de la misère et de la mort» disait Pierre Desproges. Aujourd'hui, alors que face à la situation mondiale, l'humour offre au moins un pauvre semblant de réconfort, certains aimeraient voir l'humour encadré, corseté et pourquoi pas entravé. C'est ainsi que le 20 janvier, le député Horizons Jérémie Patrier-Leitus, président de la Commission d'enquête sur l'audiovisuel public, a annoncé convoquer l'équipe de l'émission de Radio France Zoom Zoom Zen. M. Patrier-Leitus s'est offusqué des propos de l'humoriste Merwane Benlazar à propos des tribunes largement ouvertes à l'extrême-droite par de nombreux médias et de la pratique du «cordon sanitaire» mise en place par les médias belges vis-à-vis de l'extrême-droite. Tout en affirmant son attachement au droit à l'humour, il a déclaré que «l'humour ne peut être un prétexte pour porter des opinions politiques, faire du militantisme politique». Un propos étonnant de la part de quelqu'un qui a défendu bec et ongles Sophia Aram dont c'est pourtant le fonds de commerce, mais il est vrai que celle-ci a bien plus LFI que l'extrême-droite dans sa mire. Quant au fait que l'humour n'aurait pas vocation à porter une opinion politique, c'est pourtant sa fonction reconnue depuis l'Antiquité, à Athènes comme à Rome. Et c'est si vrai que désormais, via son compte X French Response, le ministère des Affaires étrangères multiplie les punchlines et les traits d'esprit face à la propagande pro-Putin ou pro-Trump. On ne peut par ailleurs s'empêcher de penser que l'indignation du député Horizons ne pouvait plus mal tomber. Au vu des événements actuels et de ce que l'histoire du xx^e siècle aurait dû nous enseigner, il se pourrait fort que dans un avenir proche nous regrettions amèrement qu'un large «cordon sanitaire» à la mode belge n'ait été pas mis en place un peu partout à travers le globe. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Jérémie Patrier-Leitus @JPatrierLeitus · 14h
Je suis attaché viscéralement au droit à l'humour, à l'irrévérence, à la caricature et à la satire qui sont des principes fondamentaux de notre démocratie mais l'humour ne peut être un prétexte pour porter des opinions politiques, faire du militantisme politique. pic.x.com/XV2aMRIEzg



Fr. De Castro @CastroFrancols · 2h
Je suis attaché aux libertés, mais... inutile de lire la suite c'est toujours la signature des opposants politiques à la démocratie.



Sophie29 @SophiePennArBed · 4h
Enfin un peu de courage! Espérons que cette commission révélera les zones d'ombre du service public et la dilapidation de nos impôts. Marre de ces donneurs de leçons gauchistes payés par nous. Ce n'est pas de l'humour c'est de la propagande



Sleeping Giants FR @slpng_giants_fr · 20 déc. 2025
Pour passer sa propagande sans se faire aligner par l'Arcom, #CNews y appose le label "humour".



Délégué lata @DelegueLata · 1h
Coup dur pour Pierre Dac sur Radio Londres



amadeosaurus @amadeosaurus · 4h
Comment ça "l'humour ne peut être un prétexte pour porter des opinions politiques"? L'humour politique et militant existe depuis toujours. 🤔



LeiR3aG @LeiR3aG · 4h
L'humour est souvent politique. Desproges, Coluche ou plus récemment Gaspard Proust ne sont que des exemple d'humoristes portant un message de gauche ou de droite. Ce n'est pas l'humoriste qu'il faut censurer, mais le message politique que l'ARCOM doit comptabiliser.



gouzigouza @masque_mad · 7h
Vous imaginez que Coluche, Le Luron, les guignols etc auraient eu des problèmes avec ces gens là ???



Tinoulet @tinoulet · 2h
Sophia Aram passe littéralement son temps à attaquer un parti politique (LFI). Ellea été promue et récompensée pour ça. Pas un mot sur la teneur politique de ses chroniques.



French Response @FrenchResponse · 18 janv.
Breaking: Statue of Liberty reportedly spotted swimming back across the Atlantic. Said she "preferred the original terms and conditions." 🇫🇷



toofer @toofer_ · 31 min
Les gars découvrent l'humour en 2026... vous auriez mis Chaplin en prison



Les chevreaux arméniens @LChevreuils · 2h
On est Charlie, mais seulement si Charlie publie des dessins de messieurs qui marchent sur des râtaux.

HUMEUR

L'IA, pour reprendre du souffle dans un monde qui étouffe

On ne vous demande pas d'aimer l'intelligence artificielle, ni de lui parler comme à un ami, ni de la mettre sur un piédestal. L'IA n'a rien d'un gourou, encore moins d'un « maître du monde », mais elle possède une qualité rare, et peut-être inattendue : elle respire quand nous suffoquons. Dans nos journées qui s'allongent, dans nos pensées qui tournent en rond, il arrive qu'une toute petite chose nous bloque : une hésitation, un doute, une question simple qui devient soudain un obstacle. Et c'est là que l'IA n'est pas une menace, mais une bouée. Un outil qui ne juge pas, qui ne soupire pas, qui ne dit jamais « *tu aurais dû y penser avant* ». Elle propose, elle éclaire, elle débroussaille lorsque notre tête est trop pleine. Parfois même elle fait sourire, ce qui, avouons-le, n'est pas si fréquent dans nos quotidiens pressés. On peut s'en passer, bien sûr. On peut avancer sans elle, comme on a toujours avancé. Mais lorsqu'un sujet nous pollue l'esprit, lorsque l'on tourne autour d'un problème sans parvenir à le résoudre, il y a quelque chose de rassurant à trouver un second souffle, une deuxième voix, un compagnon d'étincelles. Pas pour penser à notre place. Pas pour nous remplacer. Juste pour nous aider à reprendre un peu d'air dans un quotidien saturé. L'IA ne remplacera jamais nos intuitions, nos idées, nos choix, ni nos responsabilités. Mais elle peut être ce petit moteur discret qui relance la machine quand elle cale. Un outil pour alléger, pour clarifier, pour oser et parfois même pour rire un peu, ce qui suffit déjà à changer une journée. Dans un monde qui étouffe, rien n'empêche de se fabriquer un souffle en plus, même numérique, même inattendu. Et peut-être, qui sait, qu'un jour chacun aura son propre allié digital... comme un frère silencieux qui aide à avancer, quand et comme on le souhaite. ■

Jérôme FABRO-AURELLI

Les chiffres de la semaine

10,1

millions d'offres d'emploi (CDI, CDD, intérim et alternance confondus) ont été publiées en 2025, indique Hellowork, acteur numérique français de l'emploi et du recrutement. Soit un recul de 9,8 % par rapport à 2024. Ce niveau reste toutefois légèrement supérieur à celui observé en 2023. En cumulé sur l'année, le CDI recule de 11 %; les CDD reculent de 10 %. Si l'intérim affiche un recul plus limité (-8 %) que les autres contrats, 2025 est marquée par un recul plus prononcé des offres en alternance (-12 %) que pour les autres types de contrats. Une évolution qui s'explique en grande partie par les effets de la réforme du financement de l'apprentissage.

119 452

passagers recensés pour l'ensemble des ports de Corse en décembre 2025 contre 122 276 en décembre 2024, soit une baisse de trafic de 2,31 % bien que le trafic régulier international affiche une hausse de 15,32 %. Les croisières, en revanche accusent une baisse de plus de 58 %. En cumul sur l'année, avec 4 456 826 passagers, le trafic 2025 progresse de 1,42 % par rapport à 2024, malgré une baisse de 4,11 % du trafic généré par les croisières.

96 %

des Français perçoivent le fait d'attacher sa ceinture de sécurité comme un automatisme, selon une étude Ifop pour Volvo Cars. Une tendance un peu plus marquée en Auvergne-Rhône-Alpes où 99 % déclarent que la ceinture est un réflexe ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse: 98 %. L'étude révèle cela dit un décalage persistant entre perception et pratiques réelles, y compris chez les conducteurs les plus sensibilisés: 13 % des personnes interrogées n'attachent pas toujours leur ceinture sur les trajets courts, 21 % ne la portent pas systématiquement à l'arrière et seuls 71 % des 18 - 24 ans attachent systématiquement leur ceinture sur des trajets courts jugés risqués.

Environnement Zones humides : un patrimoine essentiel

Signée le 2 février 1971 à Ramsar,

en Iran, et entrée en vigueur en décembre 1975, la Convention sur les zones humides ou Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Il s'agit du seul traité mondial sur l'environnement consacré à un type d'écosystème particulier; 172 états membres de l'Onu, soit près de 90 %, en sont parties contractantes, reconnaissant de ce fait l'importance de ces milieux pour l'humanité. Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs de la planète; elles fournissent l'eau et la productivité dont de nombreuses espèces de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie et procurent aux humains des «services écosystémiques»: apport d'eau douce, alimentation, matériaux de construction, biodiversité, maîtrise des crues, recharge des nappes souterraines et atténuation des changements climatiques. L'inscription de zones humides au titre de la convention de Ramsar constitue un label international. Cette labellisation n'a pas seulement vocation à être exploitée aux plans économique ou touristique; elle crée des obligations quant au maintien des caractéristiques écologiques des zones humides inscrites. On dénombre aujourd'hui 2 520 zones humides d'importance internationale pour une surface totale de 253 084 219 ha. La France compte pour sa part 55 sites labellisés Ramsar représentant un total de 3 892 779 ha dont 5 sites en Corse qui reflètent la grande diversité de la typologie des zones humides (lacs, pozzine, tourbières, mares temporaires, étangs, lagunes et estuaires). Il s'agit de la lagune de Biguglia; des mares temporaires des Tre Padule de Suartone, premier site français à mares temporaires à obtenir le label Ramsar; des lagunes de Palu et Urbino et de la tourbière de Moltifau. Ces milieux sont assez bien préservés, mais sont sujets à de fortes pressions (drainage, mise en culture, remblaiement, pollutions d'origine anthropique, développement d'infrastructures touristiques) qui peuvent modifier leurs fonctionnements hydrique et écologique voire engendrer leur destruction et leur disparition. En 1997, la date du 2 février a été instituée Journée mondiale des zones humides. Mais les actions de sensibilisation à destination du grand public ne se cantonnent pas à cette seule journée. Du 30 janvier au 28 février 2026, l'Office de l'environnement de la Corse coordonne un programme d'animations qui visent à permettre de mieux appréhender l'importance de ces milieux. ■ AN



Pozzine de Marmanu

Photo OEC

Santé

Nouvelle campagne pour la détection du radon

Gaz radioactif d'origine naturelle, invisible et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium et du thorium naturellement présents dans les roches du sol. Il est le plus souvent présent à faibles taux mais sa concentration est plus élevée dans les régions aux sous-sols volcaniques ou granitiques comme la Corse. En extérieur, il se dilue rapidement, mais il peut s'infiltrer dans les maisons et s'y accumuler si les habitations ne sont pas suffisamment ventilées. Les personnes qui résident dans ces régions doivent être vigilantes: le radon représente un risque dans les espaces clos mal ventilés. Il est considéré comme la 2^e cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Le code de la santé publique fixe le niveau de référence en radon à 300 Bq/m³ en moyenne annuelle dans les immeubles bâtis. Aussi, pour la deuxième année consécutive, Qualitair Corse lance une campagne de surveillance et propose à la population de mesurer gratuitement la présence du radon dans leur logement grâce à des kits de mesure distribués sur simple demande (par mail à radon@qualitair.corsica, ou via le site www.qualitair.corsica). Les participants recevront directement à leur domicile un dosimètre de mesure, accompagné d'instructions claires pour réaliser le test. ■ AN

Municipales

La transition écologique se rappelle au bon souvenir des candidats

Selon un récent sondage, croire que les électeurs ne se soucieraient pas de la transition écologique et y verraient plutôt une perte d'argent pourrait coûter cher à certains candidats.

Tout comme le fait de considérer que ce sujet n'intéresse que les « bobos » et pas les habitants des quartiers populaires.

À quelques semaines des municipales, la transition écologique ne figure que peu dans des débats et les propositions qui, souvent, se focalisent plutôt sur la sécurité. Lorsqu'ils ne se bornent pas à dénigrer les adversaires et à appeler l'électeur à voter non pour un programme mais contre un candidat. On peut voir dans cette omission le souci d'épargner aux citoyens des discours sur un sujet qui les mobilise peu, voire les exaspère prodigieusement. Mais au vu des résultats d'une enquête Ifop menée pour Réseau Action Climat et le Secours Catholique-Caritas France auprès de 2054 Français*, ce serait alors une erreur car ils attendraient plutôt des candidats qu'ils s'engagent à poursuivre les actions de régulation environnementales menées pour accélérer la transition écologique et sociale à l'échelle locale.

Près de trois Français sur quatre disent avoir déjà constaté des manifestations concrètes du changement climatique: baisse de la fréquence des chutes de neige et de la durée d'enneigement [72 %], multiplication des épisodes climatiques extrêmes [72 %], augmentation du nombre et de la durée des vagues de chaleur [72 %] et hausse des températures sur l'ensemble de l'année [71 %]. Une perception parfois plus marquée chez les habitants des quartier prioritaire de la politique de la ville: 80 % de ceux qui vivent dans ces «quartiers populaires», où le bâti et les logements sont souvent moins adaptés pour faire face aux fortes chaleurs, disent constater davantage de canicules. Par ailleurs, 52 % des personnes interrogées estiment que leur commune n'est aujourd'hui pas bien préparée pour

faire face aux effets du changement climatique et 53 % jugent qu'il faut poursuivre les politiques de transition, quitte à accroître les investissements municipaux. Cette position est largement majoritaire chez les 18-24 ans [76 %], une génération davantage concernée par les effets du changement climatique à moyen et long terme. Autre constat, la transition ne relève pas d'un accord de principe à une formule mais à des actions précises entreprises dans ce sens. Ainsi, 89 % approuvent la création d'espaces verts et la protection des zones naturelles et agricoles; 86 % la préparation des bâtiments communaux aux effets du changement climatique, et 82 % la limitation de la consommation d'eau des entreprises les plus consommatrices en période de sécheresse. De même, une large majorité de sondés [68 %] soutient la priorité donnée aux plus démunis dans les politiques locales de lutte contre les pollutions et le changement climatique et ce soutien dépasse les clivages politiques. Proposer à tarifs sociaux des repas plus sains et locaux dans les cantines scolaires recueille même 87 % d'avis favorables. Et contrairement à certains discours à propos d'une transition qui serait perçue comme une ponction sur le budget des ménages, plusieurs mesures sont vues comme favorables aux finances personnelles. C'est

le cas pour la végétalisation des espaces publics [57 %], la limitation de la bétonisation [56 %] et le développement des transports en commun [55 %]. La transition serait donc plutôt jugée rentable.

Autre enseignement important de cette étude, l'idée selon laquelle la question de la transition énergétique serait une préoccupation de «bobos» semble totalement erronée puisque l'idée de voter pour un candidat qui reviendrait en arrière par rapport aux engagements déjà pris en faveur de la transition écologique suscite la réticence de 64 % des habitants des quartiers prioritaire de la politique de la ville et jusqu'à 72 % dans les villes de 100 000 habitants et plus, c'est-à-dire où les politiques de transition menées ces dernières années ont été plus visibles et plus structurantes. Car, et c'est peut-être le point le plus saillant de cette étude, 63 % des électeurs consultés, où qu'ils résident, ne se montreraient pas enclins à apporter leurs suffrages à un candidat qui ne s'engagerait pas à agir en faveur de la transition écologique. La sanction pourrait être donc être lourde et certains candidats seraient peut-être bien inspirés de peaufiner un peu leurs programmes et leurs discours, en meeting comme lors des incursions sur les marchés ou des sessions de porte-à-porte. ■ AN

*Étude réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 15 décembre 2025 auprès d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un échantillon de 1050 personnes, représentatif de la population des quartiers populaires (QPV) âgée de 18 ans et plus.

LA PERCEPTION DE L'IMPACT DE DIFFÉRENTES PROPOSITIONS SUR SA PROPRE SITUATION FINANCIÈRE

Question : l'impact de chacune de ces propositions vous paraît-il positif, neutre ou négatif en ce qui concerne votre situation financière ?

Proportion de répondants estimant que l'impact de propositions suivantes serait positif sur leur propre situation financière



**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

Notaire

Marie-Charlotte BERLINGHI
Notaire

Lieudit Saint-Pancrace
Route du Village, 20600 Furiani
Tel : 04.20.19.01.25
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, Officier Public, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à FURIANI [20600], Lieudit Saint-Pancrace, route du Village, le 13 janvier 2026 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

FAMA IMMOBILIER

Siège social : BASTIA [20200], 13, rue Napoléon
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Objet social : « La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.... ».
Capital social : 400,00 Euros

Gérants :

1/ Monsieur Marc-Antoine FRANCESCHI, notaire assistant, demeurant à BASTIA [20200], 13, rue Napoléon.
2/ Madame Fanny Marie Flora MORAZZANI, Agent immobilier, demeurant à L'ILE-ROUSSE [20220], 4, avenue Paul Doumer.

Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis, Notaire.

N° 02

AECN

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 15 janvier 2026, à BASTIA.

Dénomination : HEAHPROD.

Forme : SARLU.

Siège social : IMMEUBLE POUILLON, BATIMENT E1, R LAURENT CASANOVA, 20200 Bastia.

Objet : Programmation, conseil et autres activités informatiques.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur Julien MAURET-PIETRI, demeurant IMMEUBLE POUILLON, BATIMENT E1, R LAURENT CASANOVA, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sollacaro, du 14/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

QUENTIN MULTISERVICES

Siège : Groupe Scolaire, Rue de l'Eglise, 20140 Sollacaro,

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000,00 euros

Objet : Exploitation forestière ; Démaquillage, débroussaillage, élagage en forêt ; Production et vente de bois de chauffage ; Service à la personne en milieu rural.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Quentin, Emeric, Laurent LE BAIL, demeurant Groupe Scolaire, Rue de l'Eglise, 20140 Sollacaro, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AECN

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 18 décembre 2025, à BASTIA.

Dénomination : LODALEVI.

Forme : SARLU.

Siège social : 12, Lot des Muriers, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo.

Objet : Transport de marchandises et Déménagements.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Monsieur CHRISTOPHE BARTHELAT, demeurant 12, Lot Les Muriers, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 12/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (à Associé Unique).

Dénomination sociale :

A CASA DI U GUSTU

Siège social : La Sarra, U quatre Torre, 20130 Cargèse

Objet social : Vente de produits corse, épicerie fine, articles régionaux et tous produits alimentaires, vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées, vente de cosmétiques naturels corse au lait d'ânesse.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 euros.

Gérance : Mme Vanessa FRESI épouse ROVINA demeurant Route du Pero, La Lura 5, 20130 Cargèse

Modalités de vote : Les décisions sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, elles sont prises en assemblée, par voie de consultation écrite, ou peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Conca du 19 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : ELLA
Siège social : 374, Strada di Radicali, 20135 Conca

Objet social : - l'acquisition, par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis,

- la propriété, la détention, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location nue ou autrement de tous biens et droits immobiliers,

- la mise à disposition des biens immobiliers au profit des associés, à titre gratuit ou onéreux,

- la réalisation de travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration ou de rénovation des immeubles appartenant à la société, à l'exclusion de toute opération de construction-vente,

- la prise de participation dans toutes sociétés à objet principalement immobilier, - la conclusion de tous emprunts et l'octroi de toutes garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social,

- exceptionnellement, la cession de tout ou partie des biens immobiliers appartenant à la société, dès lors que ces cessions ne présentent pas un caractère habituel ou spéculatif,

- et plus généralement, toutes opérations civiles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et n'emportent pas l'exercice d'une activité de construction-vente.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Aurélie FONT, demeurant 374, Strada di Radicali, 20135 Conca

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 15 janvier 2026 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

CORSE EXPERTISE IMMOBILIER

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1000€ (mille euros)

Siège social : Bocca d'Oru - 20137 Porto-Vecchio

Objet : La transaction sur immeubles et fonds de commerce ; L'activité d'expertise et d'évaluation amiable de tout bien foncier ou immobilier, de tout fonds de commerce ou de toute entreprise ;

L'activité d'expertise immobilière judiciaire ; Le conseil pour la transmission d'entreprise et les cessions de titres de sociétés ; La gestion locative.

Durée : 99 ans [quatre-vingt-dix-neuf ans]

Président : Monsieur TAGLIOFERRI Olivier François Joseph, demeurant : Bocca d'Oru - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

SAS MATTEU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de l'aéroport

Le Clos Saphir, Bâtiment C1

20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo du 15 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : Matteu

Siège : Route de l'aéroport, le Clos Saphir, Bâtiment C1, 20290 Borgo

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, salon de thé, café, tout type d'évènements, l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thème entre amis.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement.

Président : Monsieur PISELLA Frédéric, demeurant à 127, Chemin de Pughjallu, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CONCA du 16 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ELLA CAPITAL

Siège : 374, Strada di Radicali, 20135 Conca

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : L'activité de holding, notamment sous le statut de holding animatrice. La société pourra, à ce titre, acquérir, détenir et gérer des participations, des parts sociales, des actions, des titres de toute nature dans les sociétés, françaises ou étrangères, et ce sous quelques forme que ce soit.

Exercer toute fonction de direction, gestion et coordination au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Aurélie FONT, demeurant 374, Strada di Radicali, 20135 Conca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

N° 10
EUREX FIFM BASTIA
VINTAGE MOTORCYCLE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
1288, Avenue Sampiero Corso
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 19/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : VINTAGE MOTORCYCLE
Siège : 1288, Avenue Sampiero Corso, 20600 Furiani
Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : La location de moto, La vente et dépôt vente de moto, La location d'emplacement d'atelier mécanique avec ou sans équipement et matériel en courte durée sans domiciliation, La vente de pièces et de consommables liés à cette activité, Débit de boissons [Licence III].
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Franck, Alain GARDAIS, demeurant Chez Monsieur BRAINDOT, Quartier LUPINO, 20600 Bastia, né à CHATELLERAULT, le 4 avril 1959.
Directeur général : Monsieur Patrick, Alain BRAINDOT, demeurant Quartier LUPINO, 20600 BASTIA, né à SAINT-ADRESSE le 20 janvier 1959.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20600.

Pour avis, Le Président.

N° 11

LARA PADEL MIOMO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 35, Boulevard Paoli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : LARA PADEL MIOMO
Siège social : 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Objet social : La création, l'exploitation et la gestion de terrains et complexes sportifs dédiés notamment à la pratique du padel, ainsi que de toute autre activité sportive ou de loisirs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Laurent RUEL, demeurant 35, boulevard Paoli, 20200 BASTIA, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 12 AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 20/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : A CALU
Siège social : Résidence le Savana, route du Dr Jean Paul de Rocca Serra, 20090 Ajaccio
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; L'entretien, la rénovation, l'aménagement, la construction, la réhabilitation de tous immeubles ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, facilités de caisse, emprunts, hypothécaires ou non, nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Gérance : Monsieur Lucas, Gaëtan LATTE, Résidence le Savana, route du Dr Jean Paul de Rocca Serra, 20090 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20000], du 20/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LISCA
Siège : Résidence de Barbicaja, Bâtiment D, 8, rue Jacques Tessarech, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : La location de bateaux
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Présidente : La société SAS LUCYL GÉNERALE ET FONCIERE sis Résidence de Barbicaja, Bâtiment D, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 850 866 914 représentée par M. Lucien PIERRAZZI.

Pour avis,
La Présidente.

N° 14

Etude de Maîtres
Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA,
Notaires Associés à BASTIA
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 19 janvier 2026, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : ELIJO.
Le siège social est fixé à : BASTIA [20200], 8, Boulevard Paoli, chez Monsieur et Madame Michel ORTICONI.
La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS [500,00 EUR]. Les apports sont en numéraires et libérés ultérieurement. Toutes les cessions entre vifs de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les co-gérants sans limitation de durée sont : M. Michel Ange Gilles ORTICONI et son épouse Mme Elisabeth Dominique AGOSTINI, demeurant à BASTIA [20200], 8, boulevard Paoli.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

MODIFICATION GERANT

N° 15

CLIMATISATION PLOMBERIE SERVICE (CPS)
SARL au Capital de 2000€
Siège : Lieu-Dit Ribarotti
20167 Sarrola-Carcopino
RCS d'Ajaccio 850 075 243

DÉMISSION CO-GÉRANTE ET NOMINATION GÉRANT UNIQUE

Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 Janvier 2026 à Sarrola-Carcopino. Les associés ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :
Démission des fonctions d'un Co-Gérant. Nomination Du Gérant Unique.
Prend Acte de la démission de Madame Céline Grâce CANNATA de ses fonctions de Co-Gérante avec effet immédiat sans cession de ses parts sociales.
Confirme la Nomination de Monsieur Pascal ACCARDO, demeurant Château Pech, 535, Rue des Lentisques, Route des Sanguinaires, Barbicaggia, 20000 Ajaccio en qualité de Gérant unique de la société à compter du 15 Janvier 2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 16
LES CUISINES DE L'OLIVIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège Social :
9, avenue du Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
RCS Bastia 812 677 557

Aux termes d'une délibération en date du 07/10/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. François ALBERTINI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant M. Jean Louis ALBERTINI, demeurant 9, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 07/10/2021.
Le nom de M. François ALBERTINI a été retiré de l'article 29 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Jean Louis ALBERTINI, nouveau gérant.

Pour avis,
La Gérance.

VENTE - ACHAT - CONSEIL
VÉHICULES SUR DEMANDE
SÉRIOSITÉ & CONFIANCE



PIERRE BASTELICA
06 87 03 78 40
60secchronobastia@gmail.com
(F) 60 Secondes Chrono Bastia

N° 17

SCI LOCABRI
Société Civile Immobilière
Au capital de 144.826,57 Euros
Siege social : La Poretta
20137 Porto-Vecchio
340 014 422 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé la société CASTELLI FRERES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé Rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO et dont le Président du Directoire est Monsieur Jean-François CASTELLI, ladite société immatriculée au RCS sous le numéro 046 920 013 RCS AJACCIO, en qualité de Co-Gérante à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 18

A MIRENDA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1, rue Napoléon
20220 L'Île-Rousse
912 731 882 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2026, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Isabelle ORSONI de démissionner de ses fonctions de Gérante et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Bastianu ORSONI, demeurant Lot Muratello, 20220 MONTICELLO, pour une durée indéterminée à compter du ce jour.
Le nom de Madame Isabelle ORSONI a été retiré de l'article 13 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Bastianu ORSONI, nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance.

ALTA ROCCA IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 1372.04 €
C/O Mr DE LANFRANCHI Jean Jacques
Vigna Piana, Lecci
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 383 209 764

MODIFICATION GERANT

Aux termes de l'AGE en date du 19 Novembre 2025, à compter du 01 Juin 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société, Madame MAGNE Anne, Jeanne, Danielle, née le 04.07.1969 à MARSEILLE, demeurant Chemin de Bencugniu, 20137 Porto-Vecchio, de nationalité Française, en remplacement de Mr DE LANFRANCHI Jean Jacques, démissionnaire.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 20

DOMAINE DE LA CONFINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 41.900 euros
Siège social : 2, Bd Madame Mère
20000 Ajaccio-316278902 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 2, BD MADAME MERE, 20000 AJACCIO au Résidence Diamant I, Place du Général de Gaulle, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 21

DUKE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
2, Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
883 451 734 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2025, la gérance de la société civile immobilière DUKE a décidé de transférer le siège social du 2, Boulevard Madame Mère, 20000 AJACCIO au Résidence DIAMANT I, Place du Général DE GAULLE, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article troisième des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

ILESUD

SARL au capital de 8000 €
12, Hameau de Pinello
20129 Bastelicaccia
477 608 616 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Par décisions unanimes du 15/11/2025, les associés ont transféré le siège social au 66, Résidence Parc de Porticcio, Lieudit FORNACE, 20166 PORTICCIO GROSSETO-PRUGNA à compter du même jour et modifié les statuts en conséquence. Mention au RCS d'Ajaccio.

**MEDITERRANEENNE
D'INVESTISSEMENTS
ET DE PARTICIPATIONS**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 557.541,25 euros
Siège social :
2, Boulevard Madame Mère
BP 813 - 20000 Ajaccio
323 838 094 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2025, le Président de la société par actions simplifiée MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2, Boulevard Madame MERE, BP 813, 20000 AJACCIO au Résidence DIAMANT I, Place du Général DE GAULLE, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

**CLIMATISATION PLOMBERIE
SERVICE (CPS)**

SARL au Capital de 2000€
Siège : Lieu-Dit Ribarotti
20167 Sarrola-Carcopino
RCS d'Ajaccio 850 075 243

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 Janvier 2026.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Lieu-Dit Ribarotti, 20167 Sarrola-Carcopino.
À : Chemin d'Appietto, Lieu-Dit Alzicciu, 20167 Mezzavia.

À compter du 25 Janvier 2026.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 25

DIAMANT ET CIE

Société en Nom Collectif
Au capital de 7622,45 euros
Siège social :
2, Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
324 005 552 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1 décembre 2025, la gérance de la société en nom collectif DIAMANT ET CIE a décidé de transférer le siège social du 2, boulevard Madame Mère, 20000 AJACCIO au Résidence Diamant I, Place du Général de Gaulle, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La gérance.

N° 26

AVIS

Par décision du 8 janvier 2026, l'associé unique de la société la société SPBG FOODIES (940 042 419 RCS Bastia), a transféré le siège social de BIGUGLIA (20620), Résidence E Petrelle, bât B, route de Petrelle a transféré à BASTIA (20200), Centre Commercial de Toga.

RAMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
2, Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
751 040 940 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2025, la gérance de la société civile immobilière RAMA a décidé de transférer le siège social du 2, Boulevard MADAME MERE, 20000 AJACCIO au Résidence Diamant I, Place du Général de Gaulle, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article quatrième des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

RO.MA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social :
2, Boulevard Madame Mère - BP 813
20000 Ajaccio Cedex 4
409 459 690 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2025, la gérance de la société à responsabilité limitée RO.MA. a décidé de transférer le siège social du 2, boulevard Madame Mère, BP 813, 20000 AJACCIO CEDEX 4 au Résidence Diamant I, Place du Général de Gaulle, 20000 AJACCIO à compter du 1er décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 29

**ANGE-PAUL LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 06 janvier 2026, enregistré à BASTIA le 08 janvier 2026, Dossier 2026 00000163, référence 2B04P31 2026 A 00010, la SARL « EURL A CANTINA DI BABBO », au capital de 500 € dont le siège social est à BASTIA (20200), 33, bis Rue César Campinchi, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 908 269 319, a donné en location-gérance à la SAS « BENATI DISTRIBUTION » au capital de 500 €, dont le siège social est à BIGUGLIA (20620), Zone Industrielle de Tragone, n°22, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 881 678 148, un fonds de commerce d'épicerie fine, vente de produits régionaux, bar à vins, petite restauration (snack), glacier, salon de thé, à l'enseigne « A CANTINA DI MATTEU » sis à SAN-NICOLAO (20230), Moriani Plage - 40, Rue Jean Tafani, Route de la Mer, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026, renouvelable tacitement annuellement.

Pour unique insertion.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 15 novembre 2025, La SARL LOLA ROSE dont le siège social est fixé 15, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 752 162 636, a donné en location gérance à Monsieur Jean-Joseph ACQUAVIVA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA.

Un fonds de commerce de snack, pizzeria à l'enseigne «PIZZERIA DU REX» situé 15, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2025 pour se terminer le 31 octobre 2028, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 31

**CORSE MEDITERRANEE
TOURISME CORMETOUR**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 36.588 euros

Siège social : Camping des Nacres

5273, Strada Di Bunifaziu

20240 Solaro - B 496 920 364

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 26 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 36.588 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Laurent, Dominique DECOMBLE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Laurent, Dominique DECOMBLE demeurant VIA DI RUNDINELLE, 20240 SOLARO.

Aux termes De la même délibération en date du 26 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, en application de l'article 1844-6 du Code Civil, a décidé de proroger la durée de la société de trente années, soit jusqu'au 16 octobre 2059.

Pour avis,
Le Président.

DÉPOSEZ VOS ANNONCES
al-informateurcorse@orange.fr

N° 32

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

COTELEM
SARL transformée en SAS
Au capital de 150.000 €
Siège social : 3, Lotissement Neri
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 414 014 233

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 01.01.2026, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 150.000 € et n'est plus un capital variable. Son siège social est fixé sis 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO.

Son objet social est : La prise de participations dans toutes sociétés, la gestion de ces participations ainsi que la fourniture de prestations de gouvernance, services administratifs, financiers, juridiques, commerciaux et stratégiques destinées à ses filiales.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

CHACQUE ASSOCIÉ a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Jean-Jacques MONDOLONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Jacques MONDOLONI, 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 33

PROPRIANO
MARINE PLAISANCE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000.00 €
Siège social : Lieu-dit Travaletto
20110 Propriano - 499 758 720 RCS

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes de de l'AGE en date du 12 janvier 2026, les associés ont décidé :

* Modification de l'objet social de la société : A compter de cette même date, l'objet social de la Société qui devient : "VENTE DE BATEAUX NEUFS ET D'OC-CASION ; GARDIENNAGE ET HIVERNAGE TOUS BATEAUX ; MANUTENTION ET DEPLACEMENTS DE TOUS BATEAUX ET PIÈCES LOURDES ; ATELIER DE REPARATION POLYESTER, ELECTRICITE ET MECANIQUE MARINE ; RETROFIT TOUS BATEAUX ; REPARATION, ENTRETIEN, POSE DE MATERIEL MARIN ET VENTE DE PIÈCES DETACHEES MARINES".

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.
Pour insertion,

N° 34

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

ANJL
SARL transformée en SAS
Au capital de 7700 €
Siège social : 3, Lotissement Neri
route d'Alata - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 490 176 427

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 01.01.2026, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7700 € et n'est plus un capital variable. Le siège social est fixé : 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Jean-Jacques MONDOLONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jean-Jacques MONDOLONI demeurant 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 35

SBML
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
14, Rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
938 275 260 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2026, le Président a pris acte de la démission de Monsieur Laurent CHELLY de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 36

GF CARROSSERIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège Social : Zone Industrielle Erabajolo
Lieu-dit Pastoreccia, 20600 Bastia
R.C.S. Bastia : 995 354 313

L'assemblée générale extraordinaire du 19/01/2026 a pris acte de la démission de Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON de son mandat de Directeur Général de la société. L'article 40 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

N° 37


SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieudit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 16/12/2025, les associés de la Société « HOTEL L'EMPEREUR », SARL au capital social de 8000 Euros, dont le siège est Cateraggio, 20270 ALERIA [RCS BASTIA 432 453 835], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 8000 € divisé en 80 actions de 100 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Madame Jennifer, Geneviève, Marie FEYTI épouse RICCIARDI, demeurant Cabanaccia, 480, route du Roi Théodore, 20270 ALERIA, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 16 décembre 2025.

Monsieur Louis-Julien RICCIARDI, demeurant à la même adresse, est nommé Directeur Général, pour le temps du mandat du président.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions entre associés, ainsi qu'entre descendants ou ascendants, sont libres. Toutes les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 38

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

AU BON PAIN
DE LA ROCADE
SARL Transformée en SAS
Au capital de 20.000 €
Siège social : 3, Lotissement Neri
route d'Alata - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 504 128 604

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01.01.2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 20.000 € et n'est plus un capital variable.

.../...

Le siège social est fixé : 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par :

M. Jean-Jacques MONDOLONI.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

M. Jean-Jacques MONDOLONI demeurant 3, Lotissement Neri - route d'Alata - 20090 AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

BERGGREN
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
La Marine, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 892 823 931

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 14 janvier 2026.

Objet Social :

L'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention : ARTICLE 2 - OBJET La société a pour objet :

Toutes activités hôtelières, para-hôtelières et touristiques ainsi que toutes prestations de services associées, accessoires et/ou complémentaires.

* Nouvelle mention : ARTICLE 2 - OBJET La société a pour objet :

La gestion d'un espace commercial nommé Ponti, comprenant :

Un magasin de produits locaux, géré directement par la SAS Berggren.

Un restaurant, donné en gérance à une structure tierce.

Un fromager et un boulanger, tous deux des structures indépendantes, liées à la SAS Berggren par des baux commerciaux et rémunérant la société par le versement de loyers.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 40

U SAN MARTINU
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : U San Martinu
Les 4 chemins, Quartier Poretta
20137 Porto-Vecchio
790 727 606 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12/01/2026, l'A.G.E. a décidé de supprimer de l'objet social l'activité de «snack» et de le remplacer par l'activité de «restauration» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano, BP 203, Cedex 20179 AJACCIO
Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE JEUDI 26 FEVRIER 2026 à 10 H

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

PALAIS DE JUSTICE ROND-POINT MORO GIAFFERI - 20200 BASTIA

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de Haute-Corse,

1er lot de vente :

commune de Canale di Verde :

les parcelles cadastrées A 135 [8.000 m²] et A 136 [4.680 m²].

Mise à prix : 2.000 euros

2ème lot de vente :

commune de Canale di Verde :

les parcelles cadastrées A 322 [78.618 m²] et A 324 [2.496 m²].

Mise à prix : 65.000 euros

Visite des lieux sur place, sans RDV le 03 février 2026 de 11 h à 12 h par le ministère de la SELARL LECA - MARZOCCHI - ROCHA [04.95.55.00.80]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés aux Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés et SCP RETALI & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Bastia, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO [20000], et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au cabinet de la SCP RETALI & Associés, 39, boulevard Paoli à BASTIA [20200]

et sur son site internet <https://www.cabinet-retali.fr/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

Fait et rédigé à Ajaccio,
le 15 janvier 2026,
POUR EXTRAIT.
[2016039252].

N° 44

APPEL A CANDIDATURE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES - PIZZERIA-GLACES****IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de SANT ANDREA DI COTONE

N° 82 Chigliacci - 20221 SANT ANDREA DI COTONE

OBJET DE LA CONVENTION : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria - glaces.

DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : 1 an

RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES : Mairie de SANT ANDREA DI COTONE - Tel : 04 95 38 10 30 - mairie.santandreacotone@orange.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR : Lettre de candidature - proposition de redevance - CV - dossier de consultation dûment renseigné - qualité, référence et capacité à remplir les conditions d'exploitation de ce type d'établissement.

DELAI DE VALIDITE : 60 jours

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES ET ADRESSE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE

Tel : 04 95 38 10 30 - mairie.santandreacotone@orange.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

Lundi - mercredi - vendredi : de 08h00 à 12h00

Mardi - jeudi : de 14h00 à 18h00

Les offres devront parvenir sous plis recommandé avec accusé de réception ou être remises contre récépissé à la mairie de SANT ANDREA DI COTONE à l'attention de Mr le Maire ou envoyées par mail à l'adresse :

mairie.santandreacotone@orange.fr

Les offres comporteront les pièces ci-avant exposées, l'acceptation du cahier des charges et une proposition de redevance annuelle.

L'envoi sera effectué sous double enveloppe, la 1ère étant destinée à l'expédition, la 2ème portant la mention : "candidature pour la délégation de service public pour la gestion et exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria - glaces".

CRITERES DE SELECTION : Les candidats seront jugés en fonction des critères suivants :

- Redevance proposée en sachant que la redevance proposée ne peut être inférieure à 2500€/an : 50%

- Valeur technique de l'offre définie selon les critères suivants :

1/ nombre d'emploi crée : 25%

2/ nombre d'année d'expérience sur une activité similaire : 25%

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 16 janvier 2026

DATE DE PARUTION : 23 janvier 2026

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 23 février 2026.

N° 42

**AVIS DE MARCHÉ****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse,

6, rue François Vittori

20600 BASTIA

Tel : 04 95 30.15.50

Mail : services@oph2c.corsica

Adresse internet : <https://www.oph2c.corsica>

Objet du marché : Entretien et réparation du parc automobile de l'Office Public de l'Habitat de la collectivité de Corse - lot 1 : secteur Bastia

Date limite de réception des offres : 16 février 2026 à 12h00

Pour retrouver l'avis d'appel public à la concurrence complet, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur le profil acheteur de l'OPH2C à l'adresse suivante :

<https://oph-corse.e-marchespublics.com>

Date d'envoi à la publication : 16/01/2026.

N° 43

**AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Fourniture et livraison d'articles de bureau, de papeteries, de loisirs créatifs pour les services de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-IDMG-0169

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 21/01/2026 à 12h00

Lire : 04/02/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2026.

N° 45

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Travaux de confortement de murs de soutènement sur la RT20 (PR.47.600 à 48.350) - Vizzavona (Ponte di Muri) - Commune de Bocognano

Numéro de référence : 2025-3DIP-0335

Date limite de remise des offres : jeudi 05 février 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2026.

N° 46

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Location d'une mini-pelle de 8 tonnes avec godet de curage et gyrobroyeur de végétaux sans chauffeur

Numéro de référence : 2025-9DMA-0323

Date limite de remise des offres : lundi 23 février 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2026.

RENDEZ-VOUS SUR**ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93
Fax : 04 95 30 50 29
mél : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : DEPLACEMENT D'UNE CANALISATION DN 400 MM "LA CANONICA"

Référence acheteur : 2026-005-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : La Canonica - 20290 LUCCIANA

Durée : 4 mois.

Description : Le présent marché, consiste en la réalisation d'un déplacement de canalisations en fonte DN400 mm destinées à la desserte en eau brute sur le secteur de la Plaine Orientale, commune de Lucciana Haute Corse.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique de l'offre

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix des prestations

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 06/02/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 19/01/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

DERNIERES MINUTES

N° 49

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

FUNTANELLA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1020 euros

Siège social : Fontanaccia

20129 Bastelicaccia

Siège de liquidation : Fontanaccia

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 829 639 293

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01.01.2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01.01.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Sébastien BRUSCHI demeurant Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 50

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

FUNTANELLA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1020 euros

Siège social : Fontanaccia

20129 Bastelicaccia

Siège de liquidation : Fontanaccia

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 829 639 293

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 01.01.2026 à Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sébastien BRUSCHI demeurant Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

TANDEM BTP

Société par Actions Simplifiée

En cours de transformation

En Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 13, Cours Général Leclerc

20000 Ajaccio

803 785 286 RCS Ajaccio

Par décision du 15 décembre 2025, l'As-sociée Unique a décidé la transformation de la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régit désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son régime fiscal et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

L'objet social a été étendu aux activités suivantes :

- Travaux d'installations électriques et toutes opérations se rapportant à la réalisation, la maintenance et la rénovation de réseaux et équipements électriques ;

- Travaux de menuiserie et ébénisterie intérieure et extérieure, en bois, aluminium, PVC ou tout autre matériau ;

- Travaux de plomberie et d'installations sanitaires, ainsi que toutes prestations de maintenance et de réparation s'y rapportant ;

- Travaux d'installation, d'entretien et de maintenance de systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage ;

- Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre ;

- Travaux de plâtrerie, d'isolation et de cloisonnement ;

- Travaux de peinture, de revêtements muraux et de finitions ;

- Travaux de carrelage, de revêtements de sols et de murs ;

- Réalisation de travaux tous corps d'état, en entreprise générale ou en contractant général ;

- Exercice d'activités d'entreprise générale du bâtiment, couvrant l'ensemble des opérations de construction, rénovation ou réhabilitation.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Jean KAROL, demeurant 13, Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

Monsieur Jean, Joseph KAROL, demeurant 13, Cours Général, 20000 AJACCIO.

Pour avis,

N° 52

ECO SUD INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Trinit'Alba

La Trinité, 20137 Porto-Vecchio

524 940 871 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2025, il résulte que :

- Monsieur Christophe TOMASINI, demeurant 18, rue du Docteur Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO a démissionné de son mandat de Directeur général et a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pablo GRISWARD-PAOLI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

Agence Régionale de Santé de Corse

Direction de la Santé Publique

Direction Adjointe Santé Environnement

Service Santé Environnement de Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source Pietra et des prises en rivières Viru, Sambuchellu et Lavia, utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune d'Albertacce, a été présentée par cette dernière. Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF2B/ARS/SE n°2025-11 en date du 19 décembre 2025.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de ces ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Un exemplaire sera déposé en mairie d'Albertacce où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie d'Albertacce en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général,
Arnaud MILLEMANN.

N° 53

BATISUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Village Belvedere
20110 Belvedere-Campomoro
RCS Ajaccio 833 517 147

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 21/12/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.
Objet social : Travaux de Maçonnerie, plâtrerie, petit Vrd, pose de fosses, pose de clôture, achat, vente de matériel dans le domaine plus large du Btp et la mise en location de ce matériel.
Monsieur Aziz Boudjenah, Président associé de la Société BATISUR, demeurant Village Belvédère, 20110 BELVÉDÈRE-CAMPOMORO (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour insertion,

N° 54

DAVIA TINTURA CORSA

SAS au capital de 3000 €
Siège social : 252, Avenue de Davia
C/O Mr Antoine Vanlaeys
20256 Corbara
RCS Bastia 950 886 069

Par décision de l'associé Unique du 31/10/2025, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mme REBILLARD Anne demeurant 8, Rue de Cléry, 75002 PARIS 02 pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2025. Radiation au RCS de BASTIA.

TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICES DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 19/00167
N° Portalis DBXI-W-B7D-CS30

EXTRAIT

N° 55

Par jugement du 12 janvier 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : Claire Murati, ayant son siège social 6, avenue Emile Sari, 20200 Bastia (Haute-Corse).
Forme : Claire
SIREN : 342733870
Infirmière
Date de cessation des paiements : 8 septembre 2025
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI
Mandataire Judiciaire : SARL EPILOGUE, sis, 28, Boulevard Paoli, 20200 Bastia.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur, sauf pour les créanciers qui étaient soumis au plan de la procédure de redressement judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 56

SCI MORTOLA

Société Civile Immobilière
Construction Vente en liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Village - 20233 Sisco
Siège de liquidation :
Village - 20233 Sisco
532 802 246 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE

L'A.G.E. réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie Christine CONSTANT demeurant 20233 SISCO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Village, 20233 SISCO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 57

SOGETEC
(SOCIETE GENERALE
D'EQUIPEMENT
TECHNIQUE)

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7000 euros
Siège social :
Route Nationale 193, Valrose
Zone Artisanale Petre Turchine
20290 Borgo
524 105 418 RCS Bastia

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 26/12/2025 ICN N° 7114 et du 02 janvier 2026 ICN N° 7115 concernant SOGETEC (SOCIETE GENERALE D'EQUIPEMENT TECHNIQUE).
Aux termes d'une décision en date du 22/12/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Route Nationale : 193 Valrose, Zone Artisanale Petre Turchine, 20290 BORGO au : Route du Stade, 9, Lotissement Stella, 20290 BORGO à compter du 15 décembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 58

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence 7116 parue dans Informateur Corse Nouvelle, le 09/01/2026 concernant la société CASA DI MA, lire Objet social : Hôtel, restaurant, spa, débit de boisson Licence IV en lieu et place de Hôtel, restaurant, spa.

N° 59

SCI MORTOLA

Société Civile Immobilière
Construction Vente en liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Village - 20233 Sisco
Siège de liquidation :
Village - 20233 Sisco
532 802 246 RCS Bastia

AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION

L'A.G. réunie le 31/12/2025 au Village 20233 SISCO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie-Christine CONSTANT, demeurant 20233 SICO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi
Imm. Agostini - Z.I Erbajolo
BASTIA 20600

N° 60

SARL ATELIERS CANGIONI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 20110 Propriano
311 147 557 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/10/2025 et du procès-verbal de la gérance du 24/11/2025, le capital social a été réduit d'une somme de 2286,74 euros, pour être ramené de 7622,45 euros à 5535,71 euros par rachat et annulation de 150 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes [7622,45 €]."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à cinq mille cinq cent trente-cinq euros et soixante et onze centimes [5535,71 €]."

Pour avis,
La Gérance.

N° 61

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence 7116 parue dans ICN, le 09/01/2026 concernant la société CASA DI MA, lire par ASSP en date du 16/01/2026 est constitué la société en lieu et place de par ASSP en date du 20/12/2025 est constitué la société.

N° 62

SCM CABINET
DE KINESITHERAPIE
DE SAINT JOSEPH

Siège social : Le Panoramic - Bât A1
Saint Joseph - 20600 Bastia
Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le numéro 451 179 139 00014.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. A été nommé liquidateur Madame Emmanuelle GILORMINI, demeurant 36, rue César Campinchi - 20200 BASTIA et a fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur. L'assemblée, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, constaté l'absence de boni de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 31/12/2025. Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 63

AVIS

Suivant acte sous seing privé du 8 janvier 2026, enregistré au SPFE Haute-Corse le 9 janvier 2026, dossier 2026 00000239 ref 2B04P31 2026 A 00016, la société C.C.V., dont le siège est à BASTIA (20200), Centre commercial de Toga, [431 672 922 RCS Bastia] a cédé à la société SPBG FOODIES, dont le siège est à BIGUGLIA (20620), Résidence E Petrelle, bât B, route de Petrelle [940 042 419 RCS Bastia] un fonds de commerce de vente, location de tout matériel et mobilier médical, sis et exploité à vente de tous produits au détail de nature alimentaire, licence de débit de boissons de 3ème catégorie, sis et exploité Centre commercial de Toga, 20200 BASTIA, moyennant le prix de 250.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 8 janvier 2026.
Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Catherine COSTA GIABICONI, Immeuble Pasqualini, Casatorra, 20620 BIGUGLIA, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales.

N° 64

PERSPECTIVE CORSE
DISTRIBUTION

SARL au capital de 7.500 €uros

Porté à 88.500 €uros

Siège social : Baglione

20167 Sarrola-Carcopino

449 646 108 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15/01/2026 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 81.000 €uros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents [7.500] €uros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille cinq cents [88.500] €uros.

Pour avis,
La Gérance.



04 95 32 89 92

RANCH PAGANACCIU

BALADE À CHEVAL

Situé au village de Penta-di-Casinca (unique village entièrement classé au patrimoine de Corse), le ranch vous propose des balades à cheval en montagne.

Promenez vous sur les anciens sentiers de muletiers, au cœur du maquis entre nature, patrimoines, vues panoramiques sur mer et montagnes.



*“Un moment unique et privilégié”
voici la devise du ranch.
C’est pour cela que toutes nos balades
sont toujours en petit comité afin de
passer un vrai moment de partage
et de convivialité !*

07 77 70 57 72



*Uniquement sur réservations.



Précarité étudiante **Aiutu Studentinu** plus que jamais **sur la brèche**



Photo Aiutu Studentinu

*Jean-Dominique Bugnani
est le président de l'association
Aiutu Studentinu,
qui lutte contre la précarité
étudiante à l'Université de Corse.
Depuis la rentrée, il tire
la sonnette d'alarme
et s'interroge sur l'évolution
de cette précarité, qui prend des
proportions croissantes
et nécessite une réponse
qui va bien au-delà de la seule
aide alimentaire.*



Il n'y a donc pas de honte à demander

de l'aide et à en parler.

Nous avons de plus en plus d'étudiants

corse qui viennent également évoquer

des problèmes de mobilité et de transport,

sans aucune gêne.

Comment l'association a-t-elle évolué depuis sa création?

Elle a été créée il y a plus de dix ans par des syndicats étudiants et par le personnel administratif de l'université, qui ont ressenti l'émergence d'une précarité grandissante chez les étudiants. L'association a beaucoup évolué au fil des années. Au tout début, il s'agissait d'un minuscule local situé en bas de la faculté de droit, avec quelques produits de première nécessité, de l'alimentaire et quelques bénévoles. Aujourd'hui, ce sont près d'une vingtaine de bénévoles qui s'occupent de l'association, en parallèle de leurs études. Pour ma part, je l'ai rejointe il y a presque quatre ans, et il y avait alors une soixantaine de bénéficiaires. Aujourd'hui, nous comptons 400 étudiants inscrits, avec des ouvertures le mardi et le jeudi. Il nous arrive d'accueillir près de 200 étudiants par semaine au sein de la boutique. C'est une précarité qui n'existait pas auparavant. Le point d'explosion a été l'apparition du Covid. Depuis, nous

C'est une précarité qui n'existait pas auparavant.

Le point d'explosion a été l'apparition du Covid.

avons dû changer de local et déménager dans l'ancienne cafétéria des étudiants, un lieu beaucoup plus grand qui permet de répondre à un maximum de demandes. Nous avons également investi dans du matériel, passant de quelques étagères à des dizaines. Nous avons élargi notre offre en proposant de l'alimentaire, des produits d'hygiène, des petits-déjeuners, des vêtements, de la vaisselle, des fournitures scolaires et des ordinateurs, afin de lutter contre la précarité numérique. Ces ordinateurs proviennent d'une convention avec l'Office de l'environnement de la Corse. Il ne s'agit

pas d'un prêt, mais d'un don, avec du matériel remis à neuf, avec l'aide du Crous de Corse.

La précarité étudiante touche aussi l'accès au logement.

Quelles solutions pouvez-vous apporter en tant qu'association?

Effectivement, il y a une véritable crise du logement étudiant. Avec l'augmentation des loyers, il est parfois compliqué pour les étudiants de se loger. Nous n'avons pas réellement de solutions directes à proposer, dans le sens où nous sommes une association. Nous faisons des remontées de terrain et travaillons avec les institutions. Le Crous, par exemple, apporte des solutions: une nouvelle résidence est en cours de construction et verra le jour l'an prochain avec 150 logements supplémentaires. Ils vont également racheter une résidence de 80 logements près de la faculté de droit. Il faut savoir que le Crous et l'université peuvent, dans des cas d'extrême urgence, proposer des solutions temporaires pour des étudiants à la rue, via des conventions avec des hôtels ou des campings à Corte. Il s'agit généralement de solutions d'attente, le temps de trouver un logement durable. Il ne faut pas oublier non plus le rôle de la Collectivité de Corse, des élus, de la municipalité et du parc privé, qui doivent faire des efforts sur la question du logement et jouer le jeu, car certains privilégient encore les locations de courte durée ou les Airbnb. Nous travaillons donc avec l'ensemble de ces acteurs, qui sont censés apporter des solutions.

La précarité touche-t-elle davantage les femmes ou les hommes?

Je pense que c'est assez équilibré, mais les formes de précarité sont différentes. Nous avons été contactés par un service de la préfecture afin de

participer à un groupe de travail sur la prostitution. Nous avons recueilli des témoignages et fait remonter la situation aux services concernés. Nous rencontrons des étudiantes en grande précarité qui se retrouvent parfois dans des situations de prostitution, ou qui passent par des plateformes comme MYM ou OnlyFans pour vendre des services (photos, vidéos, etc.). Beaucoup de jeunes femmes ont recours à ces pratiques faute de trouver un emploi étudiant. Nous en avons discuté avec nombre d'entre elles et les avons réorientées vers des professionnels de santé. Du côté des hommes, nous avons également observé, avec notre réseau de partenaires, que des étudiants en grande précarité vivant en couple peuvent décrocher complètement et devenir violents. Nous constatons une augmentation des violences conjugales, avec de nombreux témoignages recueillis via l'association. La précarité est liée à tout: la montée de la violence, la drogue, la prostitution. C'est pour cela que nous sommes formés à ces problématiques et capables d'y faire face. Les personnes

La précarité est liée à tout:

la montée de la violence,

la drogue, la prostitution.

C'est pour cela que nous sommes formés à ces problématiques et capables d'y faire face.

qui témoignent ne sont jamais abandonnées, puisqu'elles sont systématiquement réorientées vers des professionnels.

L'insularité ne suscite-t-elle pas de la gêne ou de la honte à venir demander de l'aide au sein de l'association?

La honte existe, mais elle est moins présente, notamment grâce au travail de sensibilisation mené par l'asso-



ciation et l'équipe. Il y a de moins en moins de tabous. Cependant, la précarité n'est pas la même selon l'origine. Un étudiant venant d'un pays en crise n'a pas le même parcours qu'un étudiant insulaire. Lorsqu'on vient d'un pays pauvre, on a souvent déjà très peu de ressources. Ces étudiants essaient de trouver un emploi, ce qui est difficile, et lorsqu'ils ont épuisé toutes les solutions, ils rentrent parfois chez eux. Pour les Corses, ce sont souvent les familles qui nous contactent directement. Il n'y a donc pas de honte à demander de l'aide et à en parler. Nous avons de plus en plus d'étudiants corses qui viennent également évoquer des problèmes de mobilité et de transport, sans aucune gêne.

Que peut-on dire aujourd'hui du pouvoir d'achat des étudiants ?

C'est compliqué à évaluer, car il n'y a qu'une seule grande surface à Corte, qui est l'une des plus chères de Corse. Les étudiants y font souvent leurs courses, à des prix très élevés, ce qui les oblige à être extrêmement attentifs à leur budget. Les jours d'ouverture de l'association, les étudiants peuvent venir faire leurs courses gratuitement, ce qui constitue une aide réelle et améliore un peu leur pouvoir d'achat.

La précarité entraîne souvent l'isolement social, quelles solutions proposez-vous pour l'éviter ou l'atténuer ?

Nous essayons de contacter au maximum les étudiants en situation d'isolement social. Nous les recevons parfois en dehors des heures d'ouverture afin de les faire parler, de les faire sortir de leur isolement et de leur changer les idées. Chaque année, nous organisons également un événement qui nous tient particulièrement à cœur : le Noël de l'association. Les étudiants peuvent y participer

autour d'un buffet, de musique et de cadeaux. Nous travaillons aussi avec un réseau d'associations, comme Les Boîtes au grand cœur, dont le principe est de remplir une boîte à chaussures avec quelque chose de chaud, quelque chose de bon, un produit d'hygiène, un petit mot gentil et un loisir ou un objet utile. C'est une manière supplémentaire d'aider à lutter contre l'isolement. Aujourd'hui, un étudiant ne devrait pas avoir à choisir entre boire un café, sortir avec ses amis ou acheter un paquet de pâtes. Pour réussir ses études, l'aspect social est aussi important que le reste.

Aujourd'hui, un étudiant ne devrait pas avoir à choisir entre boire un café, sortir avec ses amis ou acheter un paquet de pâtes. Pour réussir ses études, l'aspect social est aussi important que le reste.

Comment l'association parvient-elle à financer ces aides ?

Tout d'abord, le local est mis gratuitement à disposition grâce à une convention avec l'université. Ensuite, nous bénéficions de l'aide des confréries de Corse, qui nous soutiennent par des chèques ou en organisant des collectes. Des associations, des comités et de petites structures villageoises organisent également des collectes. Nous recevons aussi l'aide de petites et moyennes surfaces, d'entreprises et de particuliers, sous forme de dons ou de collectes. De nombreux artisans nous offrent également des produits insulaires de qualité, comme de la charcuterie ou du fromage. En termes de financement, nous n'avons reçu qu'une seule subvention de l'État il y a plus de deux ans. Les subventions publiques sont compliquées à obtenir, car les dossiers sont longs à faire,

tout comme les appels à projets. Nous n'avons pas de salariés comme dans les grandes associations qui peuvent s'occuper de gérer cette partie. Nous nous tournons donc davantage vers le privé, notamment les assurances, les entreprises et les particuliers, qui constituent nos principales sources de financement.

Vous alertiez avant la rentrée sur une précarité étudiante importante.

Qu'en est-il quelques mois plus tard ?

C'est la première année que nous recevons autant de mails concernant des étudiants en situation d'urgence avant même la rentrée. Nous pensons qu'il y a un manque de vision de la part des institutions, qui n'ont pas réellement créé de projets ou proposé de solutions durables. Les assistantes sociales sont complètement saturées, même si elles accomplissent un travail remarquable. Le constat à mi-année est le même que l'an dernier : nous sommes toujours autant dans la difficulté, avec une augmentation constante des demandes. Cela ne cesse d'augmenter et ne va pas

Le constat à mi-année est le même que l'an dernier : nous sommes toujours autant dans la difficulté, avec une augmentation constante des demandes. Cela ne cesse d'augmenter et ne va pas s'arrêter.

s'arrêter. Notre vision est pessimiste : il y a de plus en plus d'étudiants, pas assez de logements et toujours plus de demandes. De notre côté, il va devenir de plus en plus compliqué de répondre à l'ensemble de ces missions si la situation ne s'améliore pas. ■

**Propos recueillis par
Frédéric BOURREAU-MICAELLI**



EXPOSITION

Nuragica

Conçue et réalisée par la coopérative culturelle sarde Nova Istoria, l'exposition itinérante Nuragica été lancée en 2017. Mêlant savoir scientifique, spectacle, réalité virtuelle et expérience sensorielle, elle a pour but de faire découvrir à des publics de tous les âges et toutes les origines une des plus anciennes et mystérieuses civilisations du bassin méditerranéen : la civilisation nuragique. Apparue en Sardaigne au cours du premier âge du Bronze, vers 1800-1500 av. J.-C., elle s'acheva au second âge du fer, vers 500 - 238 av. J.-C. De cette période demeurent de nombreux témoignages : des constructions mégalithiques telles que les nuraghes (tours) plus ou moins bien conservées, des nécropoles (les « tombes de géants ») et des lieux de culte. Nuragica déploie un parcours d'exposition entre reconstitutions grandeur nature d'environnements de vie, de sites et de monuments (tombe de géant, embarcation nuragique, maison avec ses équipements, autel, atelier de métallurgie, statues) ; reproduction de costumes inspirés de statuettes en bronze ; maquette de nuraghe ; parcours tactile avec des copies didactiques de vestiges reproduits en archéologie expérimentale (outils et armes en bronze, objets votifs, céramiques d'usage courant) ou encore salle de réalité virtuelle immersive. Sans oublier les plus traditionnels panneaux explicatifs, frise chronologique, cartes géographiques, panneaux avec dessins scientifiques et agrandissements photographiques de monuments. Grâce à un travail conjoint entre experts corses et sardes mais aussi à des découvertes récentes et, pour certaines, inédites, les contenus de Nuragica ont été enrichis par des parallèles sur l'évolution de la Corse à la même époque ainsi que sur les liens entre la culture nuragique et la société torréenne en Corse.

Jusqu'au 11 septembre 2026 (du mardi au samedi 10h-17h). Musée de l'Alta Rocca, Levie. **i** 04 95 78 00 73



CONFÉRENCE

La Corse au moment de la jeunesse de Bonaparte

Les années 1729-1769 sont d'une importance extrême dans l'histoire de la Corse : elles commencent par la révolte contre Gênes, suivie par l'instauration d'un gouvernement national, pour finir par l'occupation par la France.

Ces événements passionnèrent les personnes éclairées de toute l'Europe : élites cultivées, philosophes, voyageurs et même souverains. Une des caractéristiques de cette expérience politique fut qu'à certains moments, les classes populaires se sont unies à l'élite insulaire pour défendre ensemble un projet politique. La défaite de Ponte Novu marqua la fin de cette expérience au terme de laquelle les uns n'ont retiré que déception, colère et sentiment d'avoir été floués, tandis que les autres s'efforçaient de tirer le meilleur parti de cette nouvelle donne. Parmi ces derniers, Charles

Bonaparte qui fut d'abord partisan de Paoli avant de se ranger du côté français. Conservateur général de la Maison Bonaparte à Ajaccio, Jean-Marc Olivési retrace le cadre dans lequel se sont élevés les Bonaparte.

Le 23 janvier 2026, 18 h. Médiathèque L'Arghja, Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

i 04 95 70 21 98 & www.facebook.com/ZonzaSantaLucia.officiel

CINÉMA

Si je meurs, je viendrai vous le dire

Pour sa première réalisation,

le comédien Jeremy Alberti a choisi le genre documentaire. Tout a commencé en 2021, lorsqu'il s'est mis à filmer sur son iPhone des instants du quotidien de sa grand-mère et de ses grands-tantes, toutes veuves, qui vivent ensemble dans le village de Moncale. Peu à peu, il a découvert que sa grand-mère et ses sœurs évoquaient le plus naturellement du monde la présence de personnes dans la maison. « Certains pourraient voir là de la sénilité, mais pas moi. Dresser la table pour une personne absente ou sentir une présence dans la maison... Beaucoup d'anciens vivent avec ces moments-là et s'y habituent, ils font même partie de leurs habitudes, et ne leur font pas peur. Je voulais justement aborder ce rapport au mysticisme, souvent pris pour de la folie, alors que ce n'est pas forcément le cas. C'est d'ailleurs un côté qui tend plus à du mystique qu'à du spirituel qui a une connotation bien plus religieuse ». Un travail intimiste sur la notion de disparition, celle des êtres, d'une génération, d'un mode de vie, d'une langue.

Le 25 janvier 2026, 17 h. Cinéma Excelsior, Abbazia/Prunelli-di-Fium'Orbu.

i 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



SPECTACLE TOUT PUBLIC

Les voyages fantastiques

Bienvenue dans le studio de George Méliès, cinéaste et illusionniste, qui, en manque d'inspiration, est prêt à mettre la clé sous la porte. C'est alors qu'il reçoit une visite. Celle du romancier Jules Verne. Méliès

tourne alors avec son équipe trois courts-métrages retraçant les plus fantastiques équipées imaginées par Verne : un voyage sur la Lune inspiré de *De la Terre à la Lune*, une expédition sous l'écorce terrestre sortie tout droit de *Voyage au centre de la terre* et une incursion mouvementée dans les profondeurs marines tirée de *Vingt mille lieues sous les mers*. Inventions, trucages, magie, illusions, ombres et marionnettes servent le jeu des comédiens qui adoptent les codes de jeu expressionniste du cinéma pour interpréter ces histoires sur des airs de Satie, Debussy, Stravinsky, Saint-Saëns et Tchaïkovski. Un spectacle du metteur en scène Ned Grujic « sur l'artisanat du rêve qui se rit du temps ».

Le 27 janvier 2026, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

La France se prépare-t-elle vraiment à la guerre ?

Le 15 janvier, lors de ses vœux aux armées à Istres, Emmanuel Macron a appelé à accélérer le réarmement de la France face à un « monde brutal », évoquant le risque d'un engagement majeur à l'horizon de trois à quatre ans.

En novembre dernier, le chef d'état-major Fabien Mandon s'adressait aux maires de France réunis en congrès en des termes funestes : « *Ce qu'il nous manque, c'est la force d'âme... il faut accepter de perdre nos enfants* », a-t-il mis en garde après avoir pendant de longues minutes dressé le constat établi par les militaires des menaces qui pèsent sur la France, ses alliés et ses intérêts stratégiques. Dans son intervention, des dates butoir : la Chine prête à envahir Taïwan d'ici 2027 dans un conflit ouvert avec les États-Unis, et une possible confrontation directe entre la Russie et l'Otan en 2030. Prêchant pour sa paroisse, le haut gradé enjoignait les maires à partager sa vision et à se tenir prêts à participer à l'amélioration des capacités de défense du pays. En somme, inviter les élus à faire les bons choix pour un fléchage des crédits en direction de l'armée, mettre à disposition des militaires leurs communes et doubler le nombre de réservistes à 80 000 en utilisant le levier mémoriel pour raviver la flamme patriotique. Propos trop alarmiste pour d'aucuns, discours de précaution pour certains ou encore réaliste pour d'autres, mais peu audible dans un pays qui a vu les derniers fusils se taire sur son territoire il y a 80 ans. Cette rhétorique ô combien inquiétante a marqué les esprits, et le gouvernement a joué un temps les pompiers de service pour tempérer les propos de la Grande muette. Ce 15 janvier, sur la base militaire aérienne d'Istres, l'une des plus importantes du pays, Emmanuel Macron, président de la République, présentait ses vœux aux armées. L'occasion de rappeler les engagements de la France dans le monde, mais aussi de dresser et promouvoir son bilan à un an de rendre les clefs du pays. Celui d'un budget militaire qui a doublé en une décennie et qu'il voudrait voir porté à 64 milliards d'euros dès 2027, soit 2 % du PIB. Et de présenter la doctrine de la France dans « *un monde si brutal* » : « *Pour rester libre, il faut être craint. Pour être craint, il faut être puissant* ». Comme son chef d'état-major trois mois plus tôt, le président de la République a deman-



dé des efforts avec toujours le même risque en toile de fond : « *un engagement majeur d'ici trois à quatre ans* ». Contrairement au général Mandon, Emmanuel Macron garde le conditionnel, mais la menace semble bien réelle. La France se prépare donc à un conflit, ou du moins s'arme pour éviter de s'engager. Trois axes sont annoncés par le président de la République. Le premier est de reconstituer les stocks de munitions. Le second, d'améliorer l'engagement des forces armées, investir dans la technologie quantique, l'intelligence artificielle, les drones et la lutte contre eux, améliorer les systèmes de surveillance, radar terrestre et satellite. Le troisième est d'investir dans les technologies pour « *développer des feux dans la très grande profondeur* ». Autrement dit, s'équiper de missiles hypersoniques comme l'Orechnik russe, pour lequel la « *France est à portée de tir* ». Le troisième est de garder la main sur l'armement en renforçant la souveraineté technologique française et européenne. Avec un message clair et sans équivoque en direction de l'industrie de la défense : « *Allez plus vite, allez plus fort, produisez en masse, produisez plus léger* ».

À QUAND UN MINISTÈRE DE L'ARMEMENT ?

Le service national volontaire vient d'être lancé ; 3 000 candidats de 18 à 25 ans devraient être retenus en 2026 avec un objectif de 50 000 en 2035, le temps peut-être de remplacer les casernes démantelées. La France se réarme comme les autres nations du monde. Les défis ne manquent pas : Russie, Chine, tensions au Moyen-Orient, guerre hybride, déstabilisation interne et désormais nouvelle velléité expansionniste de Donald Trump qui réclame le Groenland. Mais aussi pas de côté de certains alliés tels que l'Italie ou du moins de Giorgia Meloni dont le souverainisme si volontiers affiché vacille subitement devant la crainte de déplaire à Trump. Après avoir payé un lourd tribut lors des deux conflits mondiaux, la France et l'Europe ont préféré oublier les horreurs de la guerre. Mais la réalité les rattrape et il faut composer avec l'idée que ceux qui hier encore étaient des alliés sûrs seront peut-être les adversaires voire les ennemis de demain. ■

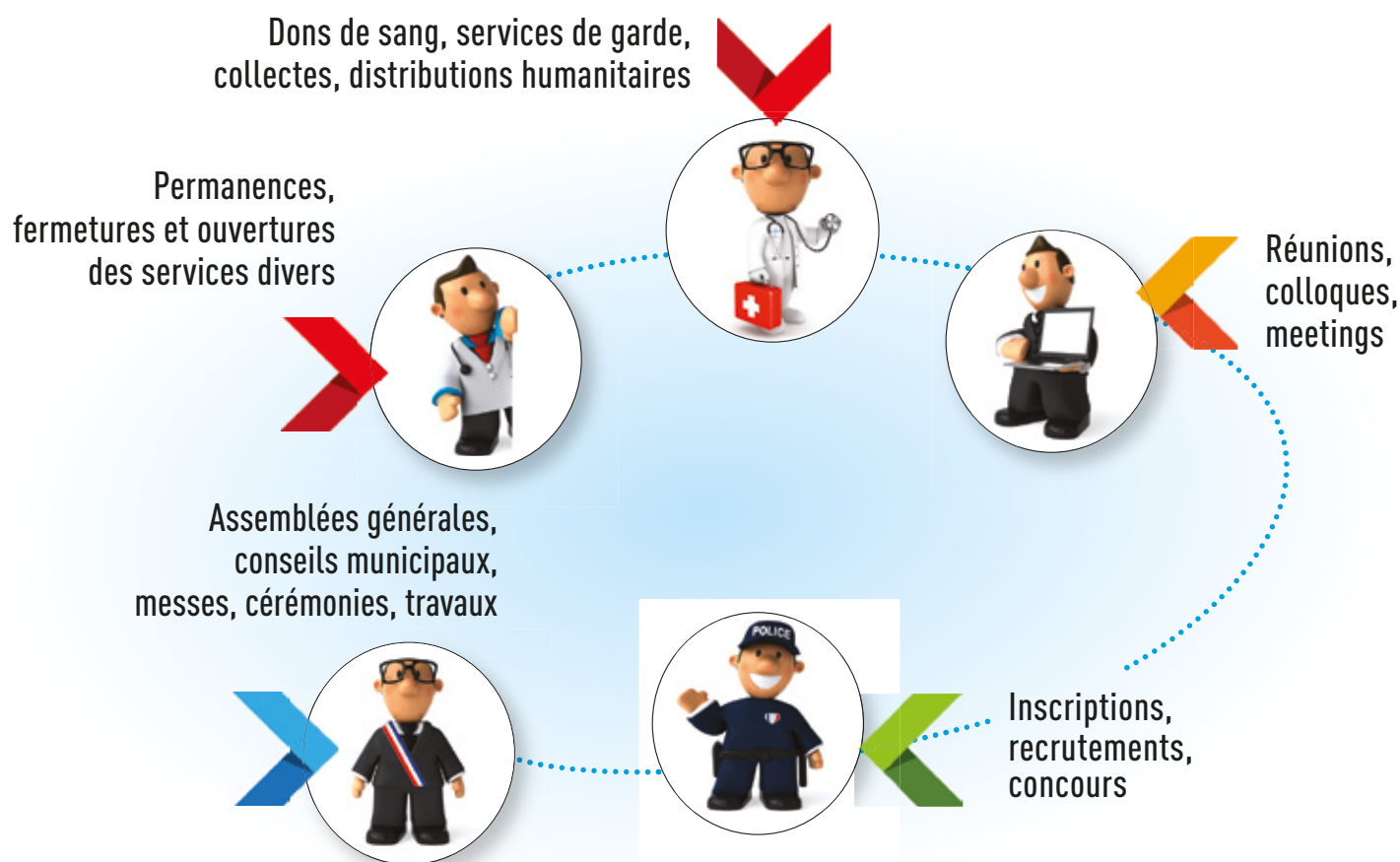
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

